

---

**SEANCE DU 6 JUILLET 2005**

---

**DÉCISION N° 2005 /43/ RN13 / 3**

---

**PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA RN13  
A NEUILLY-SUR-SEINE.**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
  - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
  - vu la lettre de saisine du Ministre de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer datée du 23 Décembre 2004 reçue le 30 Décembre 2004 et le dossier joint concernant le projet d'enfouissement de la RN13 à Neuilly-sur-Seine,
  - vu la décision de la Commission nationale n°2005/04/RN13/1 décidant un débat public et n° 2005/05/RN13/2 nommant M. Roland PEYLET président de la commission particulière,
- 
- sur proposition de M. Roland PEYLET,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité de ses membres présents,

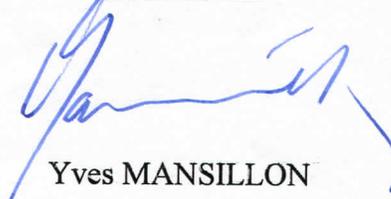
**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet d'enfouissement de la RN13 à Neuilly-sur-Seine.

Mme Marie-Françoise SEVRAIN,  
M. Jean CULDAUT,  
M. Michel GAILLARD,  
M. Jean-Pierre THIOLON.

Le Président



Yves MANSILLON